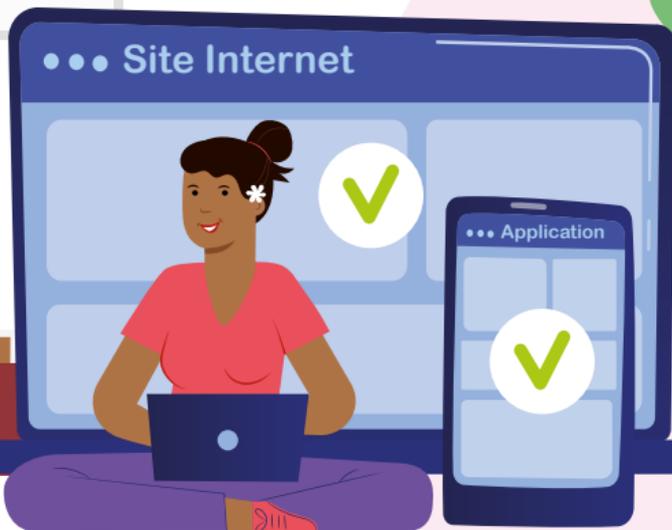
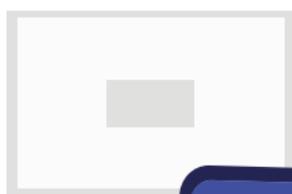


ACN

AIDE À LA CRÉATION NUMÉRIQUE

Soutenir la présentation
et la commercialisation
des produits ou services en ligne
des petites entreprises polynésiennes.



DGEN
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Informations et demandes sur www.dgen.pf



POURQUOI ?

L'aide à la création numérique, ACN, est destinée aux petites entreprises polynésiennes (entreprises individuelles et morales dont les associations). Ce dispositif a pour objectif de favoriser et d'encourager la conception de sites Internet et d'applications mobiles afin que les petites entreprises polynésiennes puissent présenter ou commercialiser leurs produits ou services en ligne.

POUR QUI ?

Cette aide s'adresse aux personnes physiques (patentes) ou aux personnes morales immatriculées en Polynésie française, dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 25 millions de francs pacifique.

COMBIEN ?

L'ACN intervient sur le co-financement de la conception et de la réalisation des sites Internet et/ou des applications mobiles.

Le montant de l'aide ne peut être supérieur à :

350 000 Fcfp^{TTC}

ni excéder 50% du montant total des dépenses réalisées en Polynésie française.

Les dépenses éligibles, réalisées en Polynésie française, sont les suivantes :

- les frais de personnel relatifs au projet ;
- les frais de prestations de services relatifs au projet.

Les dépenses engagées par l'entreprise demanderesse, avant le dépôt de la demande d'aide, ne sont pas éligibles au présent dispositif.